

**DELIBERATION N° 59/2012 du 25 octobre 2012**

**Portant adhésion de la commune de Huahine à la communauté de communes Hava'i, et demandant à la collectivité territoriale de l'outre-mer Polynésie française de confier à la commune de Huahine les compétences délimitées dans les statuts de la communauté des communes dans le domaine de l'aménagement de l'espace et dans le domaine du développement économique**

En sa séance du 25 octobre 2012, convoquée par Monsieur Félix FAATAU, Maire de la Commune, par lettre n° 05/CONV/CM/2012 du 17 octobre 2012, sous sa présidence, avec Monsieur OOPA Richard, secrétaire de séance nommé conformément à l'article L.2121-15 du CGCT.

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE HUAHINE,**

Ayant été régulièrement convoqué et le quorum ayant été atteint  
sous la Présidence de Monsieur Félix FATAU, Maire,

- Vu** la Loi organique n° 2004-192 du 27 Février 2004, portant statut d'autonomie de la Polynésie Française, ensemble la Loi n° 2004-193 du 27 Février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie Française, modifiés par la Loi n° 2007-1720 du 07 Décembre 2007, tendant à renforcer la stabilité des institutions et la transparence de la vie politique en Polynésie Française ;
- Vu** les articles 8 et 15 de la Loi n° 71-1028 du 24 Décembre 1971, relative à la création et à l'organisation des Communes en Polynésie Française, et le II de l'article 9 de la Loi n° 77-1460 du 29 Décembre 1977, modifiant le régime communal en Polynésie Française ;
- Vu** l'Ordonnance n° 2007-1434 du 05 Octobre 2007, portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code Général des Collectivités Territoriales aux communes de la Polynésie Française, à leurs groupements et à leurs établissements publics, modifiée par la Loi n° 2007-1787 du 20 Décembre 2007, relative à la simplification du droit ;
- Vu** l'arrêté n° HC/1712/SA.ISLV du 30 décembre 2011 portant création de la communauté de communes Hava'i ;
- Vu** les statuts de la communauté de communes Hava'i ;
- Ouï** l'exposé du Maire ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :**

- Article 1er :** Le conseil municipal demande l'adhésion de la commune de Huahine à la communauté de communes Hava'i.
- Article 2 :** Le conseil municipal approuve les statuts de la communauté de communes Hava'i.
- Article 3 :** Il est demandé à la collectivité d'outre-mer Polynésie française de confier à la commune de Huahine les compétences délimitées dans les statuts de la communauté de communes Hava'i et rappelées ci-après :
- dans le domaine de compétence de l'aménagement de l'espace :
    - la valorisation des marae du site archéologique de Maeva, situés en bordure du lac Faauna Nui.
  - dans le domaine de compétence du développement économique :
    - l'aide à l'implantation locale d'entreprises agro-alimentaires spécialisées dans le développement de la transformation des produits agricoles,
    - le développement du tourisme nautique.

**Article 4 :** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de trois (3) mois à compter de sa publication et de sa réception par la Subdivision Administrative des Iles-du-vent et des Iles-sous-le-vent.

**Article 5 :** Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée et affichée où besoin sera.

**- Extrait certifié conforme au registre des délibérations -**

Vingt huit (28) membres du Conseil Municipal étant en exercice.

Quinze (15) sont présents au moment de l'ouverture des débats du point de l'ordre du jour et présents au moment du vote :

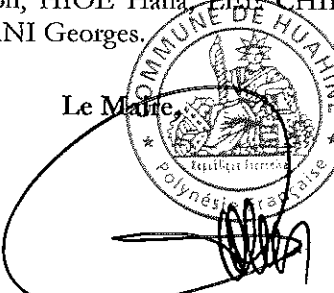
FAATAU Félix, TANOA Elizabette, HIRO Andréa, MAPUHI Taheta, TAIPUNU Temana, MAITERAI Richard, TAINANUARI Joël, OOPA Richard, LEMAIRE Gaston (+ procuration 1), TEPA Eremoana, ROURA-ARUT'AHU Jacques (+ procuration 2), TEFAATAUMARAMA Marietta, TEMEHARO Gyle, MALATESTE Antonio, 'TSING TIN Félix.


Deux élus (02) sont absents et représentés par procuration :

1 – MAI Alphonse a donné procuration à LEMAIRE Gaston  
2 – TUFAMEA Rehoboama (\*) a donné procuration à ROURA-ARUT'AHU Jacques

Onze (11) sont absents sans avoir donné pouvoir :

LISAN Marcelin, HEITAA Dorida, TEREMATE Tania, LEMAIRE Gaston, HIOE Hana, LEE CHIP SAO Eric, TAAROAMEA Bruno, 'TSING TING Félix, MALATESTE Antonio, TUIHANI Georges.

Le Maire,  
  
Félix FAATAU

<u>Indications sur le résultat du vote :</u>	<u>Contrôle a posteriori</u>
Présents : 15	Acte rendu exécutoire après réception en Subdivision le <b>29 OCT. 2012</b>
Votants : 17 dont 2 pouvoirs	et publication ou notification du <b>- 2 NOV. 2012</b>
Abstentions : 0	Le Maire,  Félix FAATAU
Exprimés : 17	Le Maire, Félix FAATAU
Votes pour : 17	
Votes contre : 0	
La délibération est adoptée à l'unanimité des votes exprimés.	